



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

# N° 133

## JUILLET 2020

### L'AGRESSION JURIDIQUE DE HONGKONG, UN DÉFI AU DROIT INTERNATIONAL. RENOUVEAU DE LA CONTESTATION INTÉRIEURE

Tout porte à le croire : le vote unanime à Beijing de la loi de Sécurité d'État<sup>1</sup> pour Hongkong vient de créer un abcès de fixation qui marquera la scène internationale, aussi durablement peut-être que le conflit palestinien ou la partition de la péninsule coréenne. Les cent-soixante-deux membres du Comité permanent de l'Assemblée nationale ont le 30 juin imposé à l'ancienne colonie britannique un texte

punitif et lourd de menaces, entré en vigueur dès le lendemain. La population de Hongkong, elle, n'a été ni informée ni consultée sur cette reprise en main qui affecte le fonctionnement des institutions locales, viole l'accord sino-britannique de 1984 ainsi que la Loi fondamentale de 1990<sup>2</sup> et qui porte atteinte aux libertés auxquelles, en plus d'un siècle et demi, s'étaient accoutumés les habitants du territoire.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



1. Sécurité d'État, plutôt que Sécurité nationale comme il est souvent écrit par un écart de traduction. Et derrière la Sécurité d'État, il y a la Sécurité du Parti et du régime.

2. L'article 23 de la Loi fondamentale (adoptée par l'Assemblée chinoise le 4 avril 1990) dispose expressément que les mesures de sécurité doivent être décidées à Hongkong et non à Beijing. Les gouvernements britannique et chinois ont notifié l'état du Traité les 10 et 20 juin 1997 au Secrétaire général des Nations unies.

La Chine avait promis à Hongkong jusqu'à 2047 un demi-siècle de stabilité et de maintien de son statut libéral. Elle n'a pas attendu la moitié de la période pour abandonner sa promesse ; vingt-trois ans plus tard, elle impose au territoire des liens juridiques étroits avec le système continental. Elle présente sa loi comme une garantie de paix et de stabilité, que les Hongkongais devraient accepter puisqu'il s'agit seulement de lutter contre la sécession, la subversion, le terrorisme et la collusion avec l'étranger.

Dans un État de droit, de tels chefs d'accusation ne susciteraient pas l'angoisse. Il n'en va pas de même en Chine dont sa justice obéissante qualifie à sa guise les agissements des opposants qui lui déplaisent. En pratique, toute action en faveur de l'autonomie du territoire, toute manifestation d'hostilité au pouvoir central sont susceptibles d'entrer dans le champ de la loi. Beijing se réserve de juger sur le territoire chinois les manifestations qui l'inquiéteront. L'article 62 de la loi prévoit que celle-ci prévaut sur les dispositions légales en vigueur à Hongkong, lorsque les textes de part et d'autre ne seront pas compatibles.

Or le droit pénal de la R.P.C. ne recule en matière politique ni devant les condamnations à mort, ni devant la prison à vie ; il s'exerce dans un cadre pénitentiaire que ne gênent ni la torture, ni les aveux télévisés avant jugement, ni les pressions sur les familles, ni l'absence de soins pour les détenus malades, ni la récusation forcée des avocats choisis par les détenus et leur remplacement par des avocats inexpérimentés ou complaisants. Le projet de loi d'extradition vers la Chine présenté l'année dernière avait déclenché un semestre de manifestations, mobilisé près de deux millions de protestataires ; le pouvoir local avait dû faire marche arrière.

Un an après, voici que les dispositions honnies réapparaissent, implicitement incluses dans le projet de loi sur la Sécurité d'État. Le déroulement de ce faux processus législatif heurte le bon sens. Selon une source proche du pouvoir, la cheffe du gouvernement local Carrie Lam ignorait le 30 juin la dernière version du texte ; elle s'est refusée à tout commentaire, sauf à affirmer sa totale coopération avec les autorités chinoises dans l'application de la loi. Son prédécesseur à la tête de l'exécutif Leung Chun-ying a annoncé que des primes d'un montant pouvant atteindre 129.000 dollars des États-Unis seraient versées à ceux qui faciliteraient l'arrestation des

« contrevenants à la loi de sécurité d'État » et aux dénonciateurs de ceux qui auraient choisi de fuir le territoire. Selon Carrie Lam (16 juin), tout opposant à la loi est « un ennemi du peuple ». Toute personne ayant porté atteinte à la Sécurité de l'État sera définitivement inéligible. Rideau de fer, rideau de bambou, on se croirait revenu aux temps détestables de l'Europe orientale en fin des années quarante du dernier siècle.

À Hongkong, les réactions n'ont pas tardé. Dès le premier jour d'entrée en vigueur du texte, le premier juillet, et malgré l'interdiction de rassemblement sous prétexte de coronavirus, des manifestants ont ouvertement défié les autorités. La police a arrêté 370 personnes, - dont dix officiellement au titre d'une loi sur la Sécurité que les intéressés n'avaient encore pu lire et sur lesquels on a procédé à des prélèvements d'A.D.N.. À Beijing, un responsable des affaires de Hongkong et de Macao a confirmé, terrible menace voilée de peine capitale, que les enfreintes à la loi seraient jugés par les tribunaux chinois, donc selon la loi chinoise.

Les effets d'intimidation ont été immédiats ; ils ont dépassé ce qu'on pouvait craindre. Tous ceux à qui la liberté de naguère permettait de détenir des documents devenus dangereux se hâtent de les dissimuler. Le musée de la mémoire de Tiananmen cache ses collections ; les libraires ne savent que faire des livres hostiles au pouvoir pékinois. Les propriétaires de nombreux sites internet au contenu compromettant les ferment de peur de donner prise aux poursuites. Les bibliothèques publiques elles-mêmes se plient et retirent des rayons les livres écrits par les personnalités hostiles au pouvoir chinois. Les personnalités indépendantes refusent de s'exprimer nommément en public, à cause des dangers qu'ils croient encourir depuis début juillet.

Les partis de l'opposition radicale, qui avaient cherché appui auprès des capitales étrangères, se considèrent comme les premières cibles de la loi. Ils ont décidé de cesser leurs activités d'organisation sur le territoire ; leurs dirigeants ont démissionné le 30 juin, certains sont partis, promettant de continuer leur combat dans des organisations à créer à Taiwan, aux États-Unis ou en Australie. Dans ces conditions, la proposition britannique d'accueillir pour cinq ans trois millions de résidents retient évidemment l'attention, tout comme l'ouverture à Taïwan d'un bureau d'aide aux fugitifs.

## Cinquante experts de l'O.N.U. s'inquiètent, demandent des comptes à la Chine et pressent les Nations unies de se saisir du problème

Dans une lettre circonstanciée du 19 juin 2020, sept experts des Nations Unies, rapporteurs de groupes de travail sur la promotion et la protection des droits de l'Homme, sur la détention arbitraire, sur les exécutions arbitraires, sur la liberté d'opinion et d'expression, sur la liberté de réunion et d'association, sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme et sur la question des minorités nationales, demandent au gouvernement chinois

- de s'expliquer sur la décision de l'Assemblée populaire chinoise concernant le projet de loi de Sécurité d'État pour Hongkong ;
- de montrer en quoi ce projet est compatible avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international sur les droits civils et politiques ;
- d'expliquer comment il sera fait usage de cette loi à propos de manifestations sur le territoire de Hongkong en tant que région

administrative spéciale ;

- de fournir des informations détaillées sur la conformité des dispositions antiterroristes avec un grand nombre de résolutions de l'O.N.U. qu'ils énumèrent ;
- d'apporter des éléments sur la définition du terrorisme pour montrer qu'elle respecte les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination ;
- d'expliquer par quels contrôles on vérifiera que les institutions mises en place ne porteront pas atteinte aux droits de l'Homme des résidents de la Région administrative spéciale.

Le 26 juin, quarante-trois experts indépendants relevant des groupes de travail des Nations Unies (Procédures spéciales) se joignent à eux pour demander au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies de prendre d'urgence des mesures pour surveiller les pratiques chinoises, de convoquer une session spéciale à cet effet, de mettre sur pied une institution impartiale et indépendante, de presser les États membres de l'O.N.U. et ses agences spécialisées de demander à la Chine qu'elle respecte ses obligations en matière de droits de l'Homme.

## LE DÉNI DE RESPONSABILITÉ OCCIDENTAL

Ce qui arrive à Hongkong est une éclatante et tragique confirmation du fameux constat : les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Mme Thatcher a écouté Deng Xiaoping qui l'assurait qu'en cinquante ans, la Chine ne toucherait pas au statut de la colonie ; elle s'est laissé persuader par cet habile politicien habillé en humaniste modéré, lequel déclencherà quelques années plus tard un des plus horribles massacres du XX<sup>e</sup> siècle finissant.

Mme Thatcher ne faisait que suivre le courant dominant. Certains d'avoir percé la complexité de la pensée chinoise, les diplomates en charge de l'Extrême-Orient n'ont cessé d'affirmer qu'on n'attrapait pas les mouches avec du vinaigre, que le développement économique amenait mécaniquement la démocratie, qu'il fallait ménager ses interlocuteurs et leur amour-propre, enfin que la Chine serait sous peu un très présentable interlocuteur.

Cette périlleuse capacité de se consoler avec des fables<sup>3</sup> fait forcément penser aux niaiseries de Chamberlain, qui se vantait d'avoir pacifié

« Monsieur Hitler » et pour preuve en montrait la signature en bas du document de Munich. La naïveté n'a pas disparu. Elle s'observe encore sur de nombreux bancs de nos assemblées parlementaires ; on s'y offusque qu'il soit aussi méchamment parlé d'un « pays ami et d'un partenaire stratégique ». S'agissant de Hongkong, on n'accorde aucune importance aux dix mille arrestations opérées à titre préventif depuis un an comme à la destitution d'élus locaux d'opposition pourtant choisis lors de scrutins réguliers. La patience diplomatique et parlementaire est infinie, lorsqu'il s'agit de supporter courageusement l'assujettissement des autres peuples...

La faiblesse même et l'imprécision des réactions occidentales immédiates n'augurent rien de bon. L'Union européenne continue de redouter plus la Russie que la Chine ; elle exprime ses « préoccupations » pour l'avenir de Hongkong et réaffirme son soutien au principe *Un pays, deux systèmes*. Elle agite la menace de « conséquences graves » mais ne peut préciser lesquelles. Moins de huit millions d'habitants<sup>4</sup> ne valent pas peut-être qu'on

3. Les autorités chinoises ont longtemps laissé espérer, par l'article 45 de la Loi fondamentale, la possibilité d'un suffrage universel authentique pour la désignation de l'Exécutif de Hongkong. Rien n'est venu, comme on pouvait le prévoir.

s'énerve, comme sans doute plus tard lorsqu'il s'agira des vingt-trois millions de citoyens taïwanais.

Le Parlement européen a demandé aux États membres d'attaquer le gouvernement chinois devant la Cour de justice internationale pour violation d'accords internationaux ; mais la résolution n'a pas valeur contraignante. Les fragiles espérances des Hongkongais se porteront, une fois de plus, vers les États-Unis où le Congrès examine une loi qui imposerait des sanctions économiques à la Chine. Mais la politique chinoise du président américain vise plus sa réélection en novembre que les droits de l'Homme dans un lointain territoire asiatique.

Certes la méfiance profonde que suscite désormais Beijing va réduire la marge de manœuvre de la Chine sur la scène internationale. Mais ça ne saurait suffire à faire reculer un pouvoir qui s'accommode de la désapprobation extérieure et peut-être même la recherche pour flatter l'orgueil national et donner du sens au « rêve chinois ». Il est

difficile dans l'immédiat de voir ce qui efficacement pourrait freiner cette poussée extérieure. Dans la région, le plus fort engagement aux côtés des démocrates de Hongkong vient de Taïwan. Mais cet appui est incertain puisque l'île elle-même est menacée d'un rattachement par la force et ne peut sans appuis extérieurs repousser l'aviation et la marine du continent. On ignore tout des intentions réelles du président américain ou de son successeur. Quant aux capitales européennes, elles sont freinées dans leurs initiatives pour avoir affirmé le principe « d'une seule Chine », lors de l'établissement des relations diplomatiques. Elles sont en outre entravées par l'ampleur des investissements accumulés depuis un demi-siècle sur le continent chinois. C'est particulièrement le cas de l'Allemagne, qui accède à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne le jour même du coup de force juridique sur Hongkong.

4. Qui aux élections locales du 24 novembre 2019 ont voté à 90% pour les candidats de la démocratie et gagné dix-sept des dix-huit conseils de districts.

---

## REDISTRIBUTION DES CARTES EN ASIE DU SUD-EST

Il est difficile de discerner ce que sera l'avenir de Hongkong. Une partie de la population, celle qui dispose de ressources suffisantes, est tentée de quitter le territoire et de rejoindre les communautés hongkongaises de l'extérieur, - situées notamment au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Une autre partie, pour des raisons de proximité, de langage et d'histoire, penche plutôt pour Taïwan, où la présidente Tsai se dit disposée à les accueillir. Selon le Guardian britannique, deux cents Hongkongais seraient déjà dans l'île où flotte le drapeau de la République de Chine. Cette perspective ne peut qu'exacerber l'irritation de Beijing et accroître la tension dans le détroit de Taïwan, où croise la marine américaine pour interdire l'invasion de l'île par les continentaux.

Les incertitudes quant au futur économique de Hongkong et à son activité financière suscitent bien des appétits dans la région. On aimerait y donner asile aux capitaux qui fuiront le territoire si se confirment des menaces de prise en main étatique annonciatrices de décisions financières arbitraires. Le Japon, la Corée du Sud, Taïwan et Singapour font valoir leurs atouts propres et la sécurité qu'apporte leur respect de l'état de droit ; on y réfléchit à des programmes de subventions et de facilités

fiscales. Bref, à terme, c'est tout l'appareil financier régional qui pourrait s'en trouver remanié, avec d'inévitables changements dans le poids mondial des économies asiatiques. Mais les administrations concernées ont encore beaucoup à faire pour offrir les mêmes avantages que procurait depuis plus d'un siècle le libéralisme de Hongkong.

En tout cas, peu de milieux d'affaires se laissent pleinement convaincre par le bizarre raisonnement répété à Beijing, à savoir que plus on appliquera strictement la loi de sécurité, moins il y aura de troubles et plus la population sera libre de faire ce qui lui plaît, c'est-à-dire se promener, s'asseoir dans les parcs publics et flâner dans les magasins. S'il s'agit seulement de lutter contre la sécession, la subversion, le terrorisme et la collusion avec des puissances étrangères, alors pourquoi tant d'arrestations préventives en mai et juin ? Pourquoi toute expression normale de l'opposition démocratique (manifestations, discours, publications) est-elle susceptible de relever de ces chefs d'accusation exorbitants qui autorisent le transfert vers des tribunaux lointains dont les juges condamnent presque toujours ?

## DES INTELLECTUELS EN COLÈRE CONTRE UN PARTI « MORIBOND »

Au fil des décennies, il y a certes toujours eu des intellectuels pour contester le pouvoir, lui demander de s'amender et pour prendre leur distance avec le régime. Le fait nouveau depuis quelques mois, c'est que leur nombre augmente et surtout qu'ils demandent aux dirigeants de quitter la place. Il leur est en effet de plus en plus insupportable d'obéir à des autorités qui exigent de servir la ligne du Parti et de contribuer à l'imposer, sous peine d'être privés de plume, de perdre leur chaire d'enseignement et aussi d'être emprisonnés et torturés.

**Zhang Xuezhong**, juriste démis de ses fonctions dans une université de Shanghai et redevenu simple employé de bureau, soutient depuis longtemps les idées de régime constitutionnel<sup>5</sup>. Il a défendu des militants célèbres. Dans un article paru en début d'année, il affirme que le principe de réforme et d'ouverture formulé par Deng Xiaoping n'était et n'est encore qu'une tromperie destinée à justifier et à renforcer le monopole du Parti, comme l'a montré le massacre des manifestants en 1989 et le refus définitif d'une pacification libérale. Le minimum du minimum n'est toujours pas respecté quant aux libertés d'expression, de publication, de réunion et d'association. Un petit nombre d'individus détient un pouvoir sans limite ; les dirigeants décident seuls des contraintes qu'ils imposent au corps social. Bref, le pouvoir chinois a tourné le dos à la modernisation politique.

**Xu Zhangrun** enseignait la jurisprudence et le droit constitutionnel à l'Université Tsinghua de Beijing. Son essai de 2018 *Craintes imminentes, Espoirs immédiats* a reçu un large écho dans les milieux intellectuels ; il y dénonçait le mandat sans limite de Xi Jinping à la tête du Parti et le développement d'un nouveau culte de la personnalité. Le texte lui a valu une suspension professionnelle, une enquête policière puis l'interdiction de quitter le pays. Il demandait que soient garantis la sécurité personnelle fondamentale, le respect de la propriété privée, l'acceptation de la liberté de vivre du peuple et la limitation des mandats politiques.

En février 2020, son essai *Alarme virale : quand la colère l'emporte sur la peur* condamne la répression des lanceurs d'alerte et le masquage

de l'information au début de la pandémie du Covid-19 ; il les relie à l'absence de liberté d'expression. Prévoyant les sanctions, Xu Zhangrun terminait son texte en estimant qu'il n'aurait bientôt plus la possibilité de s'exprimer par écrit. On le croit assigné à résidence, officiellement pour raison de quarantaine et de lutte contre le coronavirus. Ses liaisons internet ont disparu.

Parmi les militants les plus obstinés de la revendication d'un État de droit et de la lutte contre la corruption, il faut citer le professeur de droit **Xu Zhiyong**, actif depuis 2003, fondateur en 2005 de *l'initiative pour une Constitution ouverte* et initiateur en 2012 du *Mouvement des nouveaux citoyens*. Maintes fois incarcéré, Il a été formellement inculpé au Shandong le 20 juin pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État », après son arrestation à Canton le 15 février grâce aux filets policiers de l'intelligence artificielle<sup>6</sup>. Il avait diffusé le 4 février une lettre insolente qui appelait directement le chef du Parti Xi Jinping à la démission, en raison de son incompetence et de ses courtes-vues.

Une ancienne professeure à l'École centrale du parti, **Cai Xia**, a directement attaqué le chef du Parti sans le nommer et déclaré que le P.C.C., parti moribond, ne pouvait nullement être amélioré ; la seule issue était d'abandonner le système - qualifié de « mort-vivant » - et d'éradiquer l'appareil théorique marxiste-léniniste, au moins dans sa forme actuelle. Les membres permanents du Bureau politique du parti devraient destituer Xi Jinping.. Selon Cai Xia, le chef du Parti utilise les quatre-vingt-dix millions de membres comme des esclaves pour son avantage personnel ; il écarte les opposants en les accusant de corruption ; il dispose de la force armée, de la police et de l'appareil politique et législatif. L'allocution devant un groupe privé date de la mi-mai et dure vingt minutes ; l'enregistrement a largement circulé dès le début du mois de juin. Cai Xia se trouverait à l'étranger. Elle est connue pour sa lutte en faveur d'un État de droit ; en 2016, elle avait soutenu l'homme d'affaires et personnalité du parti Ren Zhiqiang, qui s'était insurgé contre la directive de Xi Jinping exigeant de la presse qu'elle s'aligne sur le parti et en appuie l'action.

5. Ce principe démocratique essentiel, qui le 17 juin 1789 marque en France le début du régime représentatif par la création d'une assemblée constituante, fait précisément parti des sept thèmes interdits à la discussion par Xi Jinping dès le printemps 2013 et exposés dans le texte longtemps tenu secret connu comme *Document n° 9*.

6. Il était en fuite depuis une réunion tenue en décembre à Amoy (Fujian) avec d'autres militants des droits civiques. Cinq d'entre eux, suspects d'incitation à la subversion du pouvoir d'État, ont été arrêtés fin décembre 2019, dont l'avocat interdit d'exercer Ding Jiayi.

## « INCITATION À LA SUBVERSION ». ACCUSATION PASSE-PARTOUT ET VICTIMES RÉCENTES

Un chef d'accusation est d'autant plus menaçant qu'il est mal défini, ou ce qui revient au même, que les autorités peuvent en élargir le périmètre à loisir ; tel est le cas en Chine, faute d'équivalents des tribunaux administratifs, de la Cour de Cassation ou du Conseil constitutionnel. C'est notamment le cas de « l'incitation à la subversion du pouvoir d'État » utilisée pour incriminer les démocrates. Voici quelques condamnations du mois de juin.

- Le 19 juin pour Ding Jiayi, le 20 juin pour Xu Zhiyong, la police du Shandong a notifié ce chef d'inculpation aux familles des deux dirigeants du Mouvement des nouveaux citoyens. Le même motif d'incitation à la subversion a été retenu contre quatre autres participants de la réunion d'Amoy arrêtés fin décembre 2019 : Zhang Zhongxun, Li Yingjun, Li Qiaochu et Di Zhenya. Le 18 juin, ces derniers ont été mis en liberté sous caution en attendant comparution devant un tribunal.

- Un tribunal de Suzhou (Jiangsu) a employé la même justification le 24 juin à l'encontre du militant des droits civiques Ge Jueping. Il l'a condamné à quatre ans et demi d'incarcération à l'issue de quarante-quatre mois « d'assignation à résidence dans un lieu désigné », c'est-à-dire de détention en prison clandestine. L'état de santé du détenu exigeait des soins qui lui ont été refusés.

- Le même 24 juin à Yulin dans la province méridionale du Guangxi et encore pour le même chef d'inculpation, l'avocat défenseur des droits de l'Homme Chen Jiahong a comparu à huis-clos – et peut-être sans avocat (il avait été contraint de les récuser au mois de mars après s'être plaint de mauvais traitements en détention). Il lui est reproché un discours critique du gouvernement diffusé sur la toile, la dénonciation du mandat à durée illimitée accordé à Xi Jinping et diverses prises de position en faveur de la démocratie.

- Le 19 juin, l'épouse du poète Zhang Guiqi (autre nom Lu Yang) a appris l'inculpation de

son mari pour « incitation à la subversion ». Membre du PenClub indépendant de Chine. Zhang Guiqi est détenu sans contact extérieur depuis le premier mai pour avoir critiqué le gouvernement sur la toile.

- Le 17 juin à huis clos, la même qualification criminelle entraîne la condamnation à quatre ans de détention de l'avocat Yu Wensheng<sup>7</sup>. Militant de la liberté d'expression, il avait été le défenseur de Wang Quanzhang, célèbre avocat du Shandong arrêté en 2015 avec quelque deux cents collègues et relâché le 5 avril dernier après cinq ans d'incarcération.

Ces démarches de la *justice politique* sont certes récentes, mais elles ne sont pas neuves. Que le lecteur se rassure, la même accusation arbitraire a été utilisée avec constance les mois précédents, les années précédentes et les décennies précédentes. Les cas se comptent par milliers. Énoncer chacun d'entre eux remplirait plusieurs volumes in-quarto.

Un mot pour revenir à l'actualité, celle de la pandémie, il faut noter que les autorités ne craignent pas de l'invoquer pour compléter la répression et pour refuser les visites des familles et les contacts avec les avocats. Elles se servent du prétexte à l'encontre des détenus – dont les gênants prisonniers de conscience – quand bien même, sauf exceptions, les mesures de confinement ne sont plus obligatoires hors de prisons comme ce fut le cas en juin dans de nombreuses localités.

L'organisation Chinese Human Rights Defenders signale douze cas de dissidents auxquels on refuse tout contact avec leur famille ou leurs avocats, au nom de la lutte contre l'épidémie et en violation ouverte des principes posés ce mois de mars par les Nations unies (voir Covid-19 : *Focus on persons deprived of their liberty*, publié par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et l'Organisation mondiale de la Santé).

7. L'Union européenne s'est exprimée le 19 juin sur la condamnation de Yu Wensheng par la voix d'un porte-parole. Elle constate que ses droits n'ont pas été respectés, au regard tant de la loi chinoise de procédure criminelle que des engagements internationaux qui s'imposent à la Chine. Elle appelle au plein respect de l'état de droit et à la libération de neuf détenus. L'Union européenne, hélas, sait bien que la Chine n'a rien à faire des belles paroles et que sa demande de mise en liberté n'a aucune chance d'être satisfaite. Elle le sait bien, mais fait semblant de l'ignorer.



### Quelques informations sur le niveau de vie

La double session parlementaire (Conférence consultative et Assemblée nationale) du mois de mai n'a pas apporté grand-chose et ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Des milliers de personnes venues de tous les coins du pays pour une rencontre de deux semaines au plus ne peuvent entreprendre un travail de fond. Leur tâche est de ratifier des décisions prises ailleurs. On relèvera pourtant cette fois-ci quelques indications sur le niveau de vie. Imprécises car ne concernant pas la totalité de la population, mais néanmoins précieuses par leur rareté. Le premier ministre Li Keqiang les a fournies lors d'une conférence de presse. Les statistiques officielles les ont confirmées.

L'information tient dans une phrase simple : « 43% de la population ne gagnaient qu'environ mille yuan par mois en 2019 ». Transposés en monnaies occidentales, ces mille yuan équivalent à 141 \$ ou à 126 €. Donc environ six cents millions de Chinois disposent de quatre euros par jour – ou moins -, de source gouvernementale. Soit 1.460 euros annuels. Dans ces plus de 40% se trouve bien sûr de gros contingents de la paysannerie. Mais il faut leur ajouter les quelque trois cents millions de migrants, venus des régions rurales et installés à titre précaire dans les villes ; leurs conditions de vie (logement, alimentation, scolarisation) sont souvent déplorables ; leurs revenus échappent assez largement aux enquêtes statistiques. A la place du taux officiel de chômage de 6%, certains économistes proposent un taux de 20% suite à la pandémie. Li Keqiang affirme qu'un migrant quinquagénaire qui a travaillé en ville pendant trente ans, n'a pas de chance à présent de retrouver du travail. D'où ses suggestions de laisser se multiplier les étals de rue ; certains analystes estiment que ce petit commerce, naguère chassé des villes comme « ni hygiénique, ni civilisé » et rappelant un peu trop les temps anciens, pourrait aider cinquante millions d'individus à

traverser cette période difficile.

Ces déclarations ne noircissent pas le tableau. Li Keqiang est connu pour son scepticisme à l'égard des statistiques nationales. Il les croit fausses et préfère se construire ses propres indicateurs économiques. Les chiffres ont tourné sur l'internet et, comme ils contredisent la version officielle imperturbable de prospérité générale, ils ont été immédiatement dénoncés comme des contrevérités motivées par une hostilité au parti.... Dans l'équipe dirigeante, le premier ministre passe – avec le cantonais Wang Yang peut-être – pour avoir une certaine sensibilité sociale. En tout cas et quelque partiels qu'ils soient, les chiffres qu'il avance vont dans le même sens que les statistiques internationales (O.N.U., F.M.I., Banque mondiale) qui acceptent sans y toucher les informations fournies par les gouvernements.

S'agissant de la Chine, si avec 18,9% de la population mondiale on ne produit que 14% ou 16% de la production mondiale, c'est que, contrairement à l'opinion engendrée par la propagande officielle, le pays se situe en dessous de la moyenne internationale. Lorsqu'il s'agit d'obtenir des dérogations en matière de commerce, de transparence du marché ou de lutte contre la pollution, la Chine n'hésite pas à tirer argument de son sous-développement. De plus, ces chiffres moyens ne tiennent pas compte de l'extrême inégalité des revenus. Les trois quarts de la surface du pays à partir de l'Ouest (Xinjiang, Tibet, Mongolie, Ningxia, Qinghai) sont des régions très pauvres où l'on est loin des quatre euros par jour. En 2017, le produit intérieur brut par habitant vient au quatre-vingt-sixième rang mondial, calculé en égalité de pouvoir d'achat, derrière l'Irak ou le Costa Rica. Il représente 27% du chiffre comparable de Hongkong, et 31,7% du chiffre de Taïwan. Ce qui n'est pas sans importance dans les conflits régionaux : on comprend que les populations de ces territoires se refusent à ajouter à la perte des libertés le risque d'un appauvrissement.

## EUROPÉENS, UN PEU PLUS DE RIGUEUR ET DE DISCERNEMENT !

Un tournant a été pris l'année dernière dans les relations officielles avec la Chine ; du moins, à ce qu'il semble. Après de longues années de bienveillance et de confiance au nom d'un prétendu « partenariat stratégique », la diplomatie européenne a décidé de se montrer

plus lucide et d'abandonner une part des niaiseries qui la marquaient depuis et avant l'ère Barroso. Le changement s'exprime dans la nouveauté du vocabulaire : la Chine est à la fois, un « partenaire-clé », un « concurrent » et un « rival systémique ».

Les deux premiers termes ne prêtent guère à contestation. L'Union européenne était l'année dernière le premier partenaire commercial de la Chine, laquelle était le deuxième partenaire commercial de l'U.E. Les échanges de marchandises entre les deux ensembles s'élevaient à un milliard et demi de dollars **PAR JOUR**. Quant à la concurrence industrielle et technique, elle est depuis longtemps un thème constant de la presse économique.

Le terme de rival systémique, d'usage courant depuis un an, est présenté comme une grande audace de vocabulaire. Cette formule quelque peu pédante est aussi passablement ambiguë. Sur un stade ou sur la route, les rivaux peuvent s'embrasser en fin de compétition. Mais s'il s'agit d'accumuler les armes ou de conquérir des terres, les adversaires sont des ennemis et chacun souhaite affaiblir l'autre ou le détruire. Quand le rival est systémique, c'est qu'il cherche à faire prévaloir sa forme d'organisation sociale et politique, soit en l'imposant – au besoin par la guerre – soit en comptant sur un dynamisme supérieur auquel la partie adverse devra finalement se plier.

C'est là que le bât blesse. Les régimes occidentaux ont des défauts inacceptables sans doute mais ils ne peuvent sans se renier renoncer aux principes des élections et du pluripartisme. C'est l'inverse pour le régime chinois qui disparaîtrait à bref délai avec des élections libres et des organisations politiques concurrentes ; et parce qu'il le sait, il se refuse à la transparence et à la liberté d'expression (glasnost) et aux restructurations (perestroïka) qui ont dissous le régime soviétique en quelques mois. Il leur tourne même le dos, avec le renforcement du pouvoir personnel de Xi Jinping, le recours intensif et extensif à l'intelligence artificielle pour élargir la censure et contrôler l'opinion. Sans oublier les camps dont les effectifs de détenus dépassent forcément ceux de l'ancien goulag soviétique et dont, faute d'informations, on ne veut aujourd'hui garder en tête que ceux du Xinjiang. Les timides questions concernant les effectifs globaux des camps n'obtiennent au fil des années pas plus de réponse que celles qui touchent au chiffre des exécutions. On se satisfait du silence : il a le double avantage de soulager la conscience du demandeur et de ne pas fâcher le partenaire.

En toute logique donc, comme aussi en raison de la tradition humaniste, les capitales

européennes devraient trouver insupportable le maintien permanent de 19% de la population mondiale sous un régime sans consultation populaire, à musique politique monocorde, où un parti fait les lois et les interprète à sa guise en se moquant de sa propre constitution.

Eh bien non ! L'Europe n'est pas si méchante. Elle continue d'être fair-play, elle ne crie pas trop fort, de peur de heurter les susceptibilités pékinoises. Voire pour éviter toute rupture, elle accepte d'énoncer des contrevérités patentes : le 9 juin, son quasi-ministre des Affaires étrangères, cité par *Le Monde*, déclare que la Chine « n'a pas d'ambitions militaires, ne veut pas utiliser la force ni participer à des conflits militaires ».

M. Borrell sortait d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères chinois Wang Yi. Pour lui sans doute étaient sans importance la croissance record des dépenses militaires de la R.P.C., sa fierté à l'annonce d'armements nouveaux à longue portée, les intrusions multipliées dans l'espace aérien taïwanais, l'affirmation répétée du droit à récupérer l'île par la force, la reprise de conflits frontaliers dans l'Himalaya indien, la transformation par ajouts de sable et de ciment de récifs submergés de la mer de Chine en bases militaires susceptibles d'accueillir des bombardiers, les manœuvres qui se déroulent dans l'archipel des Xisha (Paracels)<sup>8</sup>, enfin l'appropriation de toute la mer de Chine méridionale en défi ouvert des décisions prises par les tribunaux internationaux d'arbitrage ainsi que les navires coulés des États voisins, Vietnam ou Philippines. Les propos complaisants de M. Borrell évitent de fâcher M. Wang Yi et répondent aux attentes de ce dernier ; mais, après tant de déconvenues et d'espairs déçus, ils manquent de prudence et risquent d'aveugler l'opinion européenne.

Un dicton chinois invite à plus de circonspection : « Que vous dessiniez un dragon ou un tigre, vous ne pouvez en dessiner les os ». On ajoutera, à l'attention de ceux que fascinent le « rêve chinois » et qui sont pleins de déférence devant l'omnipotence de Xi Jinping, cette remarque de Hannah Arendt : « Si les mécanismes d'un parti totalitaire permettent à un personnage falot de déployer des ambitions planétaires, ça n'en fait pas un grand homme ni un individu respectable ».

Alain Bouc

8. Là même où en 1974 s'affrontèrent violemment les marines chinoise et vietnamienne.